



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 décembre 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 2 décembre 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures quarante-cinq (19h45). Mme Danielle Roy est absente.

201-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

202-19

Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit adopté tel que présenté, avec la correction qui indique « Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière » à la résolution 190-19.

203-19

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 6 au 18 novembre 2019

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500 734 à 500 738	totalisant : 10 909,71 \$
Les paiements directs numéros : 840 à 856	totalisant : 11 208,19 \$
Les chèques numéros : 15 150 à 15 179	totalisant : 190 249,78 \$
Pour un grand total de :	212 367,68 \$

204-19

Autorisation signature bail avec Opti-conseil

CONSIDÉRANT l'expiration du bail le 31 décembre 2019 avec Opti-Conseils pour l'utilisation d'un local administratif et de services situé au 111 rue Principale, 2^{ème} étage, Sainte-Hénédine;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au bail et acceptées par Opti-Conseil;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine renouvelle le bail avec l'organisme sans but lucratif Opti-Conseil pour une période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 avec une indexation de 1.6% selon les conditions en vigueur tel que présenté aux membres du conseil et autorise le maire ainsi que le directeur général secrétaire-trésorier à signer le bail au nom de la municipalité.



N° de résolution
ou annexion

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 décembre 2019

205-19

Autorisation report travaux rue Langevin + demande versement de la subvention prévu pour travaux rue de l'Étang et virées Saint-Albert et l'Heureux

CONSIDÉRANT l'arrivée hâtive de l'hiver;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur ne pouvait garantir la qualité des travaux de pavage prévus;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur et du laboratoire de reporter le tout;

CONSIDÉRANT qu'une subvention avait été accordée pour ces travaux;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine entérine la décision du directeur général secrétaire-trésorier d'avoir reporté les travaux prévus sur la rue Langevin et à demander le versement de la subvention prévue plutôt pour la réalisation des travaux dans la rue de l'Étang et les virées Saint-Albert et l'Heureux tel que discuté avec le bureau du député de Beauce-Nord.

206-19

Confirmation fin des travaux rue de l'Étang et virée l'Heureux et Saint-Albert et demande de subvention

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux en octobre 2019;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste de la fin des travaux sur la rue de l'Étang, virée rue l'Heureux et Saint-Albert et autorise le directeur général secrétaire-trésorier à procéder à la réclamation de la subvention reportée.

207-19

Mandat SNC Lavalin pour dépôt demande à PIIRL pour travaux de pavage et ajustement mandat pour aménager trottoir

CONSIDÉRANT la résolution 167-19;

CONSIDÉRANT la complexité de la demande à présenter et les besoins de services d'ingénieur pour nous épauler dans ces démarches;

CONSIDÉRANT les délais pour déposer la demande;

CONSIDÉRANT le plan annoté pour l'aménagement de trottoir;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine mandate la firme SNC Lavalin pour déposer une demande à PIIRL concernant les travaux de pavage au prix de 6 250 \$. La surveillance des travaux sera à taux horaire selon la proposition si le projet se réalise et autorise l'ajustement du mandat pour l'aménagement de trottoirs des deux (2) côtés pour le prix de 7 000 \$ maximum + taxes à taux horaire.

Les travaux devront être réalisés au plus tard le 15 janvier 2020 pour le PIIRL.

Le tout sera financé avec les surplus de l'année courante et/ou les surplus accumulés.

208-19

État des taxes dues

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général secrétaire-trésorier et lu aux membres du conseil séance tenante;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des arrérages de taxes et autres dus pour un montant de 21 122,75 \$ plus intérêts et pénalités courus en date du 2 décembre 2019. Le conseil demande qu'un dernier avis soit donné à tous ceux n'ayant pas acquitté leurs taxes et autres dus ou n'ayant pas fait l'objet d'une entente de paiement de la faire avant le 25 janvier 2020 sans quoi des procédures de recouvrement pourront être entreprises sans autre avis.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 décembre 2019

209-19

Mandat refonte site web

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser le site internet de la municipalité;
CONSIDÉRANT les recherches et comparaisons faites pour obtenir le meilleur site internet possible à un coût abordable;
CONSIDÉRANT la proposition faite par IClic, fournisseur actuel, pour effectuer la refonte du site internet de la municipalité;
CONSIDÉRANT que nous sommes satisfaits des services que nous recevons de cette entreprise;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine mandate la firme IClic pour effectuer les travaux de refonte du site internet de la municipalité au coût de 12 000 \$ plus taxes applicables et de 1 200 \$ / année pour l'entretien, la mise à jour et le soutien technique concernant le site web municipal.

Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.

Le directeur général secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents relatifs. Une présentation d'une épreuve sera soumise pour commentaires dans ce prix.

210-19

Choix dates des séances de 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 seront les 13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1 juin, 6 juillet, 3 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre 2020. Les séances débutent à 19h30 et se déroulent à la salle du conseil au 111 rue Principale.

Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi.

Que les dates des séances de travail du conseil (public non-admis) seront les 27 janvier, 24 février, 30 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin, 28 septembre, 26 octobre et 30 novembre 2020 à 19h30.

211-19

Délai absence au conseil

CONSIDÉRANT que la loi sur les élections et les référendums permet au conseil d'accorder un délai pour motif sérieux et hors de contrôle à un membre du conseil qui ne peut assister aux séances du conseil;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise tel que prévu à la loi sur les élections et référendums un délai de 12 mois soit jusqu'à la première séance du mois de décembre 2020 à la conseillère élue au siège #4 pour assister aux séances du conseil municipal pour les motifs discutés au conseil.

212-19

Choix remplacement temporaire coordonnatrice

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu le 29 novembre 2019 à Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT la difficulté à départir 2 candidats et qu'une épreuve écrite a été programmée;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine appuie la candidature de celle qui sera recommandée pour le remplacement de la coordonnatrice en loisirs de façon temporaire tel que prévu à l'entente intermunicipale avec Sainte-Marguerite.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 décembre 2019

213-19

Avis de motion et dépôt règlement taxation 2020

Avis de motion est donné par Rabia Louchini qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement décrétant les taux d'imposition et modalités de paiement pour l'année 2020.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

214-19

Avis de motion et dépôt règlement délégation de dépenses aux employés municipaux

Avis de motion est donné par Clermont Maranda qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement décrétant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux employés municipaux.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

215-19

Adoption politique de reconnaissance

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hénédine désire se doter d'une politique de reconnaissance;

CONSIDÉRANT le document déposé par le directeur général secrétaire-trésorier décrivant la politique proposée aux membres du conseil et les discussions tenues;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte la politique de reconnaissance du mérite et de l'implication bénévole.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine s'engage mettre le tout en place au moment qu'il jugera opportun.

216-19

Autorisation participation du maire à réunion sur l'avenir voie ferrée au Québec

CONSIDÉRANT les résolutions 127-19 et 151-19;

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la réunion prévue sur l'avenir des voies ferrées au Québec

CONSIDÉRANT l'intérêt du maire d'y participer;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire à participer à la rencontre sur l'avenir ferroviaire au Québec qui se tiendra le 9 décembre 2019 à Drummondville.

Ses déplacements lui seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

217-19

Attestation dépôt déclaration de dons et déclaration d'intérêts des élus

CONSIDÉRANT la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 399-18 concernant le code d'éthique en vigueur;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt du registre public de déclaration de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2019 par le directeur général secrétaire-trésorier en date du 2 décembre 2019 et que le conseil atteste séance tenante du dépôt des déclarations d'intérêts financiers.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 décembre 2019

218-19

Dossier fermeture dépanneur et station-service (essence)

CONSIDÉRANT la fermeture du dépanneur station-service Miraco de la rue Principale le 25 novembre dernier sans préavis;
CONSIDÉRANT qu'une municipalité comme la nôtre ne peut se passer d'avoir la vente d'essence sur son territoire;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à entreprendre des démarches pour le maintien de la vente d'essence sur notre territoire et à en faire compte-rendu au prochain conseil.

219-19

Autorisation achat gyrophare

CONSIDÉRANT l'entente signée avec le Ministère des Transports qui exige des véhicules munis de gyrophare lors de la fermeture de route;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire l'acquisition de gyrophare auprès de PSE Canada au coût de 1 300 \$ taxes incluses.

Le tout sera financé à même le budget de voirie 2019.

220-19

Demande à la direction générale de Chaudière-Appalaches concernant signalisation de destination sur l'autoroute 73

CONSIDÉRANT que l'enlèvement du nom de Sainte-Hénédine soulève beaucoup de mécontentement auprès de notre population;
CONSIDÉRANT les nombreuses représentations faites par la municipalité au cours de la dernière année sans succès;
CONSIDÉRANT que le nom de Sainte-Hénédine dans les deux (2) directions était présent depuis plus de trente (30) ans;
CONSIDÉRANT que Sainte-Hénédine est la seule municipalité à avoir son nom affiché que dans une (1) direction dans notre secteur;
CONSIDÉRANT la proposition du Ministère du 26 novembre 2018 de signaler Sainte-Hénédine à la sortie 95 de l'autoroute 73 en direction nord, est un compromis qui pourrait atténuer le mécontentement;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine approuve la décision du Ministère de signaler Sainte-Hénédine sur le panneau de destination de la sortie 95 de l'autoroute 73 en direction nord dès que possible.

221-19

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.
Il est 21 heures trente (21h30).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés